



Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2022-2023

1. Le Conseil exécutif a approuvé, à sa cent quarante-troisième session, la politique d'évaluation de l'OMS.¹ En vertu de cette politique, le Secrétariat doit faire rapport chaque année au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation. Alors que le rapport annuel sera présenté au Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session, en mai 2022, le présent rapport fait brièvement le point de la situation depuis la présentation du dernier rapport annuel au Conseil exécutif² et présente le plan de travail proposé pour l'exercice 2022-2023.

RAPPORT DE SITUATION

2. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS³ présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion. Le cadre distingue six grands domaines d'action : création d'un environnement propice à l'évaluation et gouvernance ; capacité et ressources pour l'évaluation ; plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; apprentissage organisationnel ; et communication sur le travail d'évaluation.

3. Le plan de travail pour l'évaluation 2020-2021⁴ constitue la base des activités d'évaluation en cours. Sauf mention contraire, tous les rapports d'évaluation établis sont disponibles sur la page Web du Bureau de l'évaluation.⁵

¹ Décision EB143(9) (2018).

² Document EB149/5.

³ Un cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 12 novembre 2021).

⁴ Document EB146/38, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session (voir le document EB146/2020/REC/2, procès-verbaux de la troisième réunion, section 3 (en anglais seulement)).

⁵ La page Web du Bureau de l'évaluation est disponible à l'adresse <http://who.int/evaluation> (en anglais seulement, consulté le 12 novembre 2021).

Évaluations institutionnelles

4. Une **évaluation de l'intégration des questions de genre, d'équité et de droits humains dans les activités de l'Organisation** a été réalisée afin de déterminer dans quelle mesure ces questions ont été concrètement intégrées dans les activités de l'OMS à tous les niveaux et cette intégration a contribué aux résultats sanitaires dans les pays, et si l'Organisation a pu atteindre ses objectifs de manière optimale dans ce domaine (tant en interne qu'avec ses principaux partenaires). À cette fin, l'évaluation a dressé le bilan des réussites, des problèmes rencontrés, des meilleures pratiques et des enseignements tirés et proposé des recommandations dont la direction pourra se servir pour faciliter les processus de prise de décisions pertinents. L'évaluation était principalement de nature formative : son but ultime était de faciliter la prise de décisions et la discussion en interne afin que l'OMS intègre à l'avenir ces domaines critiques de la manière la plus pertinente possible dans le travail de l'Organisation. Le rapport d'évaluation a été remis en septembre 2021.

5. Un **examen d'ensemble du Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens** a été mené dans le but de renforcer les travaux actuels sur cette question. Sur la base des cinq objectifs du Plan d'action mondial, l'évaluation a dressé le bilan des réussites, des problèmes rencontrés, des meilleures pratiques et des enseignements tirés, et proposé des recommandations dont l'OMS et d'autres parties prenantes pourront se servir pour orienter la mise en œuvre future du Plan d'action mondial et la prise de décisions sur la résistance aux antimicrobiens. Le rapport d'évaluation a été remis en septembre 2021.

6. Les évaluations des programmes de pays ont principalement pour but de recenser les réalisations, les problèmes et les domaines où des améliorations sont possibles et de consigner les meilleures pratiques et les innovations qui se dégagent des travaux de l'OMS dans un pays donné. À moyen terme, ces évaluations devraient permettre de disposer d'un corpus de données offrant un éclairage sur les problèmes systémiques auxquels l'Organisation doit prêter attention. Dans le cas des évaluations des programmes de pays, le besoin d'apprentissage institutionnel a pris une importance particulière car l'Organisation s'est explicitement engagée à obtenir un impact au niveau des pays – et à exploiter des données afin d'y parvenir – dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2023. Dans ce contexte, le plan de travail pour l'évaluation 2020-2021 comprenait une **synthèse des évaluations des programmes de pays** menées à ce jour afin de tirer les enseignements des principales réalisations et des problèmes récurrents, dont la direction de l'OMS pourrait se servir pour améliorer les processus et les orientations institutionnels. Le rapport de synthèse a été remis en octobre 2021.

7. À la demande du Conseil exécutif, le Bureau de l'évaluation procède à une **évaluation concernant le recours de l'OMS aux consultants et aux accords pour l'exécution de travaux**, dont l'objectif général est de déterminer pourquoi et comment l'OMS a employé tel ou tel consultant et utilisé ces modalités contractuelles pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat. Cette évaluation sera l'occasion de recenser les réussites, la valeur ajoutée que représente le recours à ces modalités contractuelles, les problèmes et les meilleures pratiques, et de mettre en exergue des enseignements et des recommandations dont la direction pourra se servir pour élaborer des politiques et prendre des décisions. Le rapport d'évaluation devrait être remis au cours du dernier trimestre 2021.

8. Une **évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique pour la transition concernant la poliomyélite** est en cours, l'objectif étant d'évaluer l'état d'avancement et de mise en œuvre du plan d'action stratégique pour la transition concernant la poliomyélite, et de proposer toute modification nécessaire pour l'adapter à l'évolution du contexte. À cette fin, l'évaluation : a) recensera les principales réalisations, les meilleures pratiques, les problèmes, les lacunes et les domaines où des améliorations sont possibles concernant la conception et la mise en œuvre du plan d'action stratégique ; b) identifiera les principaux facteurs contextuels et les changements dans le

domaine de la santé publique mondiale qui ont affecté l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action stratégique et de la feuille de route élaborés en 2018 ; et c) proposera des recommandations, le cas échéant, sur la voie à suivre pour réussir à mettre en œuvre le plan. Le rapport d'évaluation devrait être remis au cours du premier trimestre 2022. Un résumé d'orientation du rapport d'évaluation sera présenté en annexe au rapport d'évaluation annuel pour examen par le Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa réunion de mai 2022.

Évaluations décentralisées

9. Le Bureau de l'évaluation continue de fournir un appui technique et de garantir la qualité des évaluations décentralisées, notamment en participant à des groupes de gestion de l'évaluation, le cas échéant. Même si elle est considérée comme une évaluation décentralisée, c'est le Bureau d'évaluation qui gère l'évaluation de la riposte de l'OMS à la pandémie de COVID-19 en Ukraine, dont le rapport devrait être remis au premier trimestre de 2022.

10. Le Bureau de l'évaluation a également soutenu le Bureau régional de la Méditerranée orientale en codirigeant l'évaluation indépendante de l'intervention de l'OMS dans l'ensemble de la Syrie afin de fournir une évaluation complète, indépendante et solide de l'action d'urgence de l'Organisation dans ce pays. Le rapport d'évaluation a été remis en juin 2021. En outre, le Bureau de l'évaluation a également apporté son soutien à l'examen à mi-parcours de l'initiative régionale Vision 2023, entrepris par un groupe d'examen indépendant établi par le Directeur régional. Le résultat de cet examen a été présenté au Comité régional de la Méditerranée orientale en octobre 2021.

11. Au-delà de son plan de travail principal, centré sur l'évaluation des activités de l'OMS, le Bureau de l'évaluation collabore également avec les services de l'évaluation d'autres entités, participant à ce titre à des évaluations conjointes dans des domaines d'intérêt stratégique et technique commun. En plus de contribuer à la fois à la responsabilisation et à l'apprentissage stratégique dans l'ensemble du système, ces évaluations illustrent comment l'OMS s'efforce, chaque fois que l'occasion se présente, d'honorer ses engagements avec un bon rapport coût/efficacité en intervenant à l'échelle du système tout entier. À cet égard, le Bureau de l'évaluation collabore activement avec d'autres institutions à l'évaluation de la riposte à la COVID-19 dans son ensemble :

- a) Participation à l'évaluation du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 aux côtés de la Fondation pour les Nations Unies, principal partenaire fiduciaire de cet immense effort de mobilisation de ressources en faveur de la riposte à la COVID-19 ; le rapport d'évaluation devrait être remis d'ici la fin de l'année 2021 ;
- b) Participation à l'évaluation, à l'échelle du système, du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement, qui est dirigée par le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec le soutien du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;
- c) Participation à l'évaluation de la riposte interinstitutionnelle à la COVID-19, qui a été demandée par le Comité permanent interinstitutions et qui est coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et codirigée par le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, et qui s'intéresse principalement aux questions de coordination interinstitutionnelle des mesures sanitaires et socioéconomiques prises face à la COVID-19 ; et

d) Participation à la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19, dirigée par l'OCDE, dont le but est de favoriser l'échange d'informations et la coordination entre ses membres (entités des Nations Unies, donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations non gouvernementales et autres) pour leurs travaux d'évaluation liés à la COVID-19 afin d'éviter autant que possible les chevauchements et de tirer le meilleur parti de la complémentarité des efforts.

12. Voici d'autres exemples de collaboration avec les services de l'évaluation d'autres entités :

a) Participation du Bureau de l'évaluation au Groupe de référence pour l'évaluation chargé de la synthèse des évaluations de l'objectif 6 de développement durable (ODD 6) (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) dans le système des Nations Unies, dirigé par le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF et dont le but est de rendre disponibles des données d'évaluation de l'ODD 6 à des fins d'apprentissage et de prise de décisions, et de contribuer au corpus de connaissances sur les progrès accomplis en direction des cibles de l'ODD 6 ;

b) Représentation du Bureau de l'évaluation au sein du groupe de gestion de l'évaluation indépendante des travaux du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) auprès des populations clés au niveau national, à laquelle il apporte également un soutien financier. En outre, le Directeur du Bureau de l'évaluation est membre du groupe d'évaluation des coparrainants de l'ONUSIDA, qui décide collectivement des évaluations conjointes à mener ; et

c) Soutien apporté par les bureaux de l'évaluation de l'OMS et de la FAO aux travaux du Secrétariat du Codex visant à élaborer un cadre de suivi et d'évaluation destiné à mesurer l'utilisation et l'impact des normes du Codex.

13. Le Bureau de l'évaluation continue d'apporter son concours aux examens du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, collaboration qui fait l'objet d'un rapport annuel distinct présenté à la session de mai du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.

14. L'OMS est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et participe régulièrement aux réunions des chefs des équipes d'évaluation et à ses différents groupes de travail (en particulier ceux chargés des droits humains et de l'égalité des genres, des objectifs de développement durable et de l'évaluation des politiques, ainsi qu'au groupe d'intérêts sur l'évaluation de l'action humanitaire). L'Organisation continue également de participer aux travaux du groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire,¹ dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires en veillant à ce que les enseignements de l'expérience soient tirés et mis en application.

¹ Le groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire, présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, est composé des directeurs de l'évaluation de la FAO, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du HCR, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS, avec le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, le Conseil international des agences bénévoles et l'UNFPA en tant qu'observateurs.

PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR L'ÉVALUATION POUR 2022-2023

15. La politique d'évaluation dispose que l'OMS établit un plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de son cycle de planification et de budgétisation. Le plan de travail biennal prévoit les responsabilités et la surveillance concernant les travaux et les résultats, et renforce l'apprentissage institutionnel en contribuant aux décisions politiques et opérationnelles.

16. Le plan de travail biennal proposé pour 2022-2023 incorpore les évaluations institutionnelles/centralisées et les évaluations décentralisées prévues ; il a été établi en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation, notamment pour ce qui est des évaluations décentralisées. Le plan de travail a aussi été examiné par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'octobre 2021.

17. À cet égard, les évaluations institutionnelles/centralisées seront dirigées, commandées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation et comprendront des évaluations programmatiques, thématiques et relatives à des bureaux déterminés.

18. Les évaluations décentralisées proposées dans le plan de travail biennal seront dirigées, commandées ou effectuées en dehors du Bureau central de l'évaluation, ce qui signifie qu'elles seront engagées par des divisions au Siège, des bureaux régionaux ou des bureaux de pays, et qu'il s'agira principalement d'évaluations programmatiques et thématiques. Dans ces cas, le Bureau central de l'évaluation garantit la qualité et assure un appui technique. La cohérence et l'harmonisation à l'échelle de l'Organisation sont assurées par l'application des lignes directrices contenues dans le *WHO Evaluation Practice Handbook*¹ et par le Réseau mondial d'évaluation.

19. Les évaluations proposées dans le plan de travail biennal répondent à l'un ou à plusieurs des critères de sélection ci-après définis dans la politique d'évaluation : exigence institutionnelle, importance institutionnelle et utilité institutionnelle.

Évaluations institutionnelles commandées, dirigées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation

20. Les évaluations institutionnelles/centralisées prévues pour 2022-2023 comprennent des évaluations déjà commencées, les évaluations prévues dans le plan de travail pour l'évaluation pour 2020-2021 qui ont été reportées, ainsi qu'une série d'évaluations nouvelles.

21. Les évaluations qui ont été commencées en 2021 et doivent être poursuivies au cours de l'exercice 2022-2023 sont les suivantes :

- évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la transition pour la poliomyélite ;

¹ *WHO Evaluation Practice Handbook*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687_eng.pdf, consulté le 12 novembre 2021).

- évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axé sur les résultats ; et
- évaluations de programmes de pays.¹

22. Les évaluations prévues dans le plan de travail pour l'évaluation pour 2020-2021 sont les suivantes :

- évaluation de la fonction normative de l'OMS au niveau des pays ;
- évaluation formative de la mise en œuvre du schéma directeur sur la recherche-développement pour la prévention des épidémies et de son plan d'action ;
- évaluation des activités de deux Départements du Bureau régional de la Méditerranée orientale : Maladies non transmissibles et santé mentale, et Science et information ; et
- évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux.

23. Les évaluations institutionnelles suivantes sont proposées pour 2022-2023 :

- évaluation préliminaire du Programme spécial sur les soins de santé primaires (à mener à la mi-2022) ;
- évaluation des journées mondiales de la santé ;²
- évaluation formative de la mise en œuvre de la politique OMS sur le handicap (à mener en 2023) ;³
- évaluation à mi-parcours de la stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune (2017-2026) ;⁴
- évaluation de la contribution des données et des prestations à la mise en œuvre et à l'impact du treizième programme général de travail, 2019-2023, et de la transformation de l'OMS ;
- évaluation de la délégation de pouvoirs ainsi que des processus et systèmes de flux de travail en ligne de l'OMS ;
- évaluation du Programme de lutte contre la tuberculose de l'OMS ;

¹ Les évaluations de programmes de pays mettront l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par le bureau visé, ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays. En outre, les évaluations visent à analyser l'efficacité des programmes et des initiatives de l'OMS dans le pays et à déterminer leur pertinence stratégique dans le contexte national. Ces évaluations seront organisées en consultation avec le Bureau des services de contrôle interne et les bureaux régionaux concernés afin d'éviter les doublons. Des évaluations de programmes de pays sont prévues au Bangladesh, en Chine, en Jordanie, au Maroc, en Mongolie, au Nigéria, en République arabe syrienne, à Sri Lanka et au Timor-Leste, et dans d'autres pays restant à déterminer.

² Document A74/9 Add.2.

³ *WHO policy on disability*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021, par. 28 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240020627>, consulté le 12 novembre 2021).

⁴ *Stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune (EYE) 2017-2026*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018, page 43 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272955/9789242513660-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 12 novembre 2021).

- évaluation conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (à mener en 2023) ;¹
- évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle portant sur les situations d'urgence de niveau 3 ; et
- évaluation des examens fonctionnels des bureaux de pays de l'OMS dans la Région africaine (à mener en 2023).

24. Sur recommandation du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, le Conseil exécutif² a également demandé qu'une évaluation de la riposte à la COVID-19 soit prise en compte dans le plan de travail de l'évaluation. Il est toutefois proposé d'attendre les éventuelles recommandations en ce sens du groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires pour orienter toute évaluation future. Parallèlement, comme indiqué aux paragraphes 9 et 11, le Bureau de l'évaluation participe à un certain nombre d'activités d'évaluation liées à la COVID-19 qui ont également des implications pour l'Organisation.

Évaluations décentralisées commandées ou dirigées par des bureaux régionaux, des bureaux de pays ou des départements du Siège³

25. Les évaluations décentralisées prévues sont les suivantes :

- évaluation du Groupe sectoriel mondial pour la santé ;
- évaluation des comités d'urgence et des comités d'examen du Règlement sanitaire international (2005) ; et
- évaluation de l'interface entre santé et sécurité.

26. Les évaluations décentralisées suivantes sont proposées pour 2022-2023 :

- évaluation du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) – La contribution de partenariat destinée aux activités de préparation – Deuxième plan de mise en œuvre de haut niveau 2018-2023 ;⁴

¹ Une collaboration renforcée pour une meilleure santé. Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019, page 44 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/327846/9789242516432-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 12 novembre 2021). Cette évaluation sera commandée collectivement par les 12 bureaux d'évaluation indépendants (ou leurs équivalents) représentant les organismes signataires.

² Document EB147/2 (voir également le document EB147/2020/REC/1, procès-verbaux de la première séance de la reprise de la session, section 3) et le document EB149/2 (voir également le document EB149/2021/REC/1, procès-verbal de la première séance, section 5 (en anglais seulement)).

³ Il s'agit d'une liste provisoire d'évaluations décentralisées auxquelles d'autres s'ajouteront probablement dans les mois à venir. Les nouvelles évaluations seront notifiées dans les prochains rapports aux organes directeurs concernant l'évaluation. Le budget programme 2022-2023 prévoit la création de cinq postes de conseillers régionaux en évaluation dans les bureaux régionaux afin de soutenir et de renforcer les activités d'évaluation à l'échelle régionale et l'on s'attend à ce que d'autres évaluations soient identifiées lors de la prise de fonctions des conseillers régionaux en évaluation.

⁴ Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) – La contribution de partenariat destinée aux activités de préparation – Deuxième plan de mise en œuvre de haut niveau 2018-2023. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018, page 45 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311886/WHO-WHE-IHM-PIP-2018.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 12 novembre 2021).

- évaluation des progrès accomplis concernant la Décennie de renforcement du personnel de santé dans la Région de l'Asie du Sud-Est 2015-2024 ; et
- évaluation de l'adoption de modalités de prestations de services de lutte contre les maladies non transmissibles axés sur la personne dans le cadre des soins de santé primaires dans les pays de la Région de l'Asie du Sud-Est.

27. On trouvera des précisions supplémentaires sur ces évaluations institutionnelles et décentralisées dans l'annexe au présent document.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

28. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2022-2023.

ANNEXE

**PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE
L'ORGANISATION POUR 2022-2023**

| Type d'évaluation | Domaine d'évaluation | Justification |
|---|--|-------------------|
| Évaluations institutionnelles/centralisées | | |
| Programmatique | Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la transition pour la poliomyélite (commencée en 2021) | Obligatoire/utile |
| Thématique | Évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axé sur les résultats (commencée en 2021) | Important/utile |
| Par bureau | Évaluations des programmes de pays (commencée en 2021) | Utile |
| Thématique | Évaluation de la fonction normative de l'OMS au niveau des pays | Utile |
| Programmatique | Évaluation formative de la mise en œuvre du schéma directeur sur la recherche-développement pour la prévention des épidémies et de son plan d'action | Utile |
| Programmatique | Évaluation des activités de deux Départements du Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale : Maladies non transmissibles et santé mentale, et Science et information | Utile |
| Thématique | Évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux | Utile |
| Programmatique | Évaluation préliminaire du Programme spécial sur les soins de santé primaires (à mener à la mi-2022) | Important/utile |
| Thématique | Évaluation des journées mondiales de la santé | Obligatoire |
| Thématique | Évaluation formative de la mise en œuvre de la politique OMS sur le handicap (à mener à la mi-2023) | Obligatoire |
| Programmatique | Évaluation à mi-parcours de la stratégie mondiale pour l'élimination des épidémies de fièvre jaune, 2017-2026 | Obligatoire |
| Programmatique | Évaluation de la contribution des données et des prestations à la mise en œuvre et à l'impact du treizième programme général de travail, 2019-2023, et de la transformation de l'OMS | Utile |
| Thématique | Évaluation de la délégation de pouvoirs ainsi que des processus et systèmes de flux de travail en ligne de l'OMS | Utile |
| Programmatique | Évaluation du Programme de lutte contre la tuberculose de l'OMS | Important/utile |
| Thématique | Évaluation conjointe du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous (à mener en 2023) | Obligatoire |
| Thématique | Évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle portant sur les situations d'urgence de niveau 3 | Important/utile |
| Thématique | Évaluation des examens fonctionnels des bureaux de pays de l'OMS dans la Région africaine (à mener en 2023) | Utile |

| Évaluations décentralisées¹ | | |
|---|--|-----------------|
| Programmatique | Évaluation du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique (PIP) – La contribution de partenariat destinée aux activités de préparation – Deuxième plan de mise en œuvre de haut niveau 2018-2023 | Obligatoire |
| Thématique | Évaluation des progrès accomplis concernant la Décennie de renforcement du personnel de santé dans la Région de l'Asie du Sud-Est, 2015-2024 | Important/utile |
| Programmatique | Évaluation de l'adoption de modalités de prestations de services de lutte contre les maladies non transmissibles axés sur la personne dans le cadre des soins de santé primaires dans les pays de la Région de l'Asie du Sud-Est | Important/utile |
| Programmatique | Évaluation du Groupe sectoriel mondial pour la santé | Important/utile |
| Programmatique | Évaluation des comités d'urgence et des comités d'examen du Règlement sanitaire international (2005) | Utile |
| Programmatique | Évaluation de l'interface entre santé et sécurité | Utile |

= = =

¹ Il s'agit d'une liste provisoire d'évaluations décentralisées auxquelles d'autres s'ajouteront probablement dans les mois à venir. Les nouvelles évaluations seront notifiées dans les prochains rapports aux organes directeurs concernant l'évaluation.